



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 20 décembre 2019

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 13 décembre 2019

Le vingt décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC

Absents représentés : Frédéric NADAL (pouvoir à Christine GRANIER), Sabine THOMAS (pouvoir à Pascal DELIEUZE), Lionel VERNET (pouvoir à Régis MAHE), Chantal COMBACAL (pouvoir à Thierry FABRE)

Absents excusés :

Secrétaire : Christine GRANIER

SUBVENTION DE SOLIDARITE A LA COMMUNE DU TEIL (séisme)

Monsieur le Maire rappelle que la commune du TEIL, 8 500 habitants, a été durement frappée le lundi 11 novembre 2019 par un séisme.

S'il n'y a eu heureusement aucune victime à déplorer, la ville est très fortement endommagée. De nombreux habitants ne peuvent retourner chez eux et sont accompagnés dans leurs démarches de relogement avant la reconstruction de la ville.

Monsieur le Maire propose que la commune de Saint Jean de Fos vienne en aide financièrement à la commune du TEIL fortement sinistrée par un séisme le 11 novembre 2019 et propose de verser un secours de 300 euros à destination de cette commune sinistrée par le biais de l'AMF de l'Hérault.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une aide financière de 300 euros à la commune du TEIL fortement sinistrée par un séisme le 11 novembre 2019 par le biais de l'AMF de l'Hérault
- **INSCRIT** les crédits au budget.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le

Signé : Le Maire